

L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

Juillet 2014

n°13

L'édito du Maire

L'impôt sur la fortune, les taxes régionales, les redevances départementales, les prélèvements intersyndicaux, les impôts locaux augmentent mais ni les présidents de la République, du conseil régional, de la communauté de communes ne font l'objet de remontrances directes. Seul le maire et au premier rang pour les doléances.

Même si les impôts locaux diminuent, des articles de presse déposés anonymement dans la boîte aux lettres de la mairie font état du mécontentement de certains (voir les documents affichés en mairie).

Leur analyse fait apparaître que seuls les taux inférieurs dans d'autres communes qu'à Perrouse sont surlignés avec une faveur pour le foncier non bâti (pourquoi ?) Restons serein et ne comparons que ce qui est comparable.

Quant à la confiance dans les élus dont certains articles font état, la réponse a déjà été donnée dans les urnes et je suis désolé que 30 personnes ne m'accordent pas leur confiance ; le réconfort vient des 109 autres électeurs.

Le Maire
Roland GASTINE



Activités bruyantes

Pour la tranquillité de tous, les plages horaires où l'utilisation des engins à moteurs et la pratique d'activités bruyantes sont autorisées sont réglementées par arrêté préfectoral.

Sont concernés les engins bruyants utilisés à l'extérieur ou à l'intérieur tels que tondeuses, perceuses, ponceuses, tronçonneuses, toupies à béton, etc.

Les horaires autorisés sont :

	matin	après-midi
du lundi au samedi	9h à 12h	14h à 19h30
dimanche et jours fériés	10h à 12h	interdit

Impôts



Le vote des taxes a eu lieu le 28 mars dernier. Les nouveaux taux sont :

- 4,08% pour la taxe d'habitation
- 7,56% pour la taxe foncière en bâti
- 30,87% pour la taxe foncière en non-bâti

Ces taux reviennent à ceux pratiqués en 2008.

La recette fiscale sera de 25 737 €. En 2013, elle était de 31 794€ soit une différence de 6 057 € (19%).

Nous avons essayé de faire en sorte que cette baisse compense l'augmentation des impôts de la CCPR due à la prise de compétence scolaire.

Nous verrons le résultat sur les feuilles d'impôts.

Aucune comparaison n'est possible d'une commune à une autre, chacune ayant des ressources différentes.

Lien Armée – Nation



Un exercice a été réalisé sur la commune le 1^{er} mai par le 14^{ème} Régiment du Génie.

Nous avons eu les compliments du Chef de Corps pour les facilités obtenues de la municipalité et l'accueil de la population.

Incivilités

Au cours des derniers week-ends, plusieurs vols ont eu lieu : un vélo, des bacs à fleur autour de la fontaine, des œufs de caille avec dégradation de cage. Des couches ont été jetées sans sac dans la poubelle de la salle des fêtes.

Ces incivilités annoncent le retour des gendarmes.

Venez rejoindre l'une des associations du village ou des environs, pour profiter des activités ou contribuer à l'animation. N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements.

Retrouvez (prochainement) Perrouse sur :

www.perrouse.org



Cimetière

Les travaux sont terminés. Le bilan financier définitif vous sera communiqué dès réception des subventions obtenues au vu des factures.

Les tarifs ont été fixés d'un commun accord avec la commune de Cromary, par délibération le 21 mai, affichée en mairie.

Brûlage

La circulaire DEVR1115467C du 18 novembre 2011 rappelle l'interdiction de brûlage de déchets verts à l'air libre, qui outre d'incommoder le voisinage avec les fumées et les odeurs, peut être à l'origine d'émission de substances polluantes nocives pour l'environnement et la santé.

Perrouse / Cromary

Un cimetière partagé

Perrouse, 241 habitants et sa très proche voisine Cromary, 245 administrés se connaissent bien, très bien même, puisqu'elles se partagent depuis toujours une église (sise à Cromary) et le vieux cimetière qui l'entoure.

Celui-ci arrivant à saturation, une commission intercommunale a été montée en 2011 pour élaborer une gestion commune des édifices religieux et créer un nouveau lieu d'inhumation, situé cette fois à mi-chemin des deux villages.

C'est chose faite : les tra-

voux qui avaient débuté en août 2013 se sont achevés en mai 2014 ; le nouveau lieu a été doté d'un jardin du Souvenir embelli d'une flamme de granit, destiné à recevoir la dispersion des cendres, tandis qu'à l'arrière figurent des cave-urnes et la possibilité de leur mise en pleine terre.

Ce terrain de 2.000 m², semé de pelouses et entouré d'arbres a fait l'objet d'une présentation à la population ce week-end, en présence des élus des deux communes : Roland Gastine pour

Perrouse et Jean Berger pour Cromary accompagné de Jean-Pierre Bordy à qui il a succédé.

Les travaux ont coûté la somme de 103.504€ avec un prorata de 56.771 € pour Cromary et 46.752 € pour Perrouse. Des subventions ont été accordées : DETR (dotation équipement des territoires ruraux) : 14.518€ ; aide sénatoriale par Yves Krattinger : 5,25 % et amendes de police pour la voirie : 5.624 €.

Un pot de l'amitié a terminé la visite.



■ Un terrain de 20 ares pour ce nouveau cimetière commun à Perrouse et Cromary.

CCAS

L'équipe CCAS est composée de 9 membres :

- 1 président
- 4 élus
- 4 extérieurs

Elle a tracé ses grandes lignes d'intervention pour les 10 mois à venir. Les idées ne manquent pas et l'enthousiasme de chacun à vouloir entreprendre est bien présent.

Le voyage très réussi de Kirrwiller, dont beaucoup de participants parlent encore aujourd'hui, a donné l'envie de réitérer des actions du même ordre.

Nous continuerons à subventionner les classes découvertes et offrirons la carte *Avantages Jeunes* comme nous nous y étions engagés et dans la mesure de nos possibilités, nous tendrons la main aux plus nécessiteux.

Voilà pour quelques-unes de nos missions.

Les beaux projets ont un coût et il faut en amont trouver les fonds nécessaires à leur réalisation. Afin de joindre l'utile à l'agréable et après avoir entendu les attentes, nous avons fixé deux rendez-vous pour des manifestations auxquelles il nous serait agréable que vous participiez.

Dimanche 7 décembre 2014 :

Loto animé par Maud, salle des fêtes de Perrouse

Dimanche 19 avril 2015 :

Vide-grenier, autour de la salle des fêtes de Perrouse

D'autres détails vous seront communiqués ultérieurement. Faites connaître à votre entourage ces manifestations, familles et amis seront les bienvenus.

La cellule CCAS

Tranquillité publique

Il est rappelé que les feux de camp, la consommation d'alcool sur la voie publique, les réunions bruyantes sont toujours interdites par l'arrêté municipal du 11 mai 2013. Les parents ont pour devoir de le remémorer à leurs enfants pour la quiétude de toute la population.



Raticide

Le raticide homologué est disponible dès maintenant et gratuitement en mairie.

Il est rappelé aux utilisateurs de prendre toutes les précautions afin d'éviter tout risque d'intoxication des enfants ou des animaux domestiques.

Travaux en prévision



Travaux sur la RD 31

Le conseil général refait la chaussée de la RD 31 entre l'entrée de Perrouse (côté Cromary) et Buthiers.

Le projet de trottoirs élaboré pour la rue de la Mairie empêchera la réfection de la partie située entre la croix et la fontaine.

L'état ne consent plus à ce que cette étude soit gratuite. En conséquence, nous serons obligés d'établir un contrat pour une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'Ingénierie 70 avec facturation à la clé. Le trottoir, accessible aux handicapés, devra posséder une largeur de 1,40 m ce qui impliquera de créer deux passages alternés, l'un à hauteur de la Mairie, l'autre à partir du n°3 rue de la Mairie.

Chemin des prés

Le chemin des prés entre la limite des terrains bâtis et la limite de la commune avec Cromary sera réhabilité en cours d'année (notamment le pont sur le ruisseau). La date sera fixée selon le plan de charge de l'entreprise retenue.

Transports scolaires



Dès la rentrée de septembre 2014, le transport scolaire passera au pôle éducatif de Perrouse du lundi au vendredi aux horaires suivants :

début de matinée	8h30
fin de matinée	11h30
début d'après-midi*	13h30
fin d'après-midi*	16h30

* sauf mercredi



Le pôle éducatif de Perrouse. Photo F.B.

Assainissement par lagunes

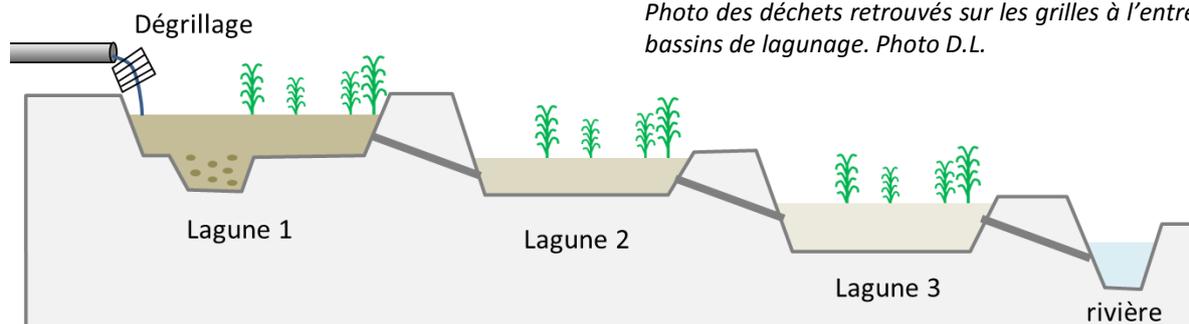
L'assainissement à Perrouse est réalisé non pas par des stations d'épuration classiques mais par deux lagunes permettant une phyto-épuration naturelle.

Les eaux usées sont collectées et arrivent dans un premier bassin en passant à travers une grille chargée d'arrêter les déchets non dégradables. Le bassin fonctionne grâce à l'action combinée de plusieurs agents:

- des bactéries aérobies (en surface) et anaérobies (au fond) qui dégradent les constituants organiques en composés minéraux simples,
- le Soleil qui contribue à la décomposition en apportant chaleur et rayons ultra-violet et active la photosynthèse des plantes,
- l'air qui fournit l'oxygène aux bactéries près de la surface,
- des plantes qui assimilent et convertissent certains polluants minéraux et produisent également de l'oxygène dissout dans l'eau

Le tout fonctionne sans émettre de mauvaises odeurs. L'eau passe ensuite dans un deuxième puis un troisième bassin par écoulement gravitaire. À chaque étape, les matières les plus lourdes sont décantées au fond du bassin sous forme de boues. L'eau est également filtrée par des graviers fins et du sable. L'eau qui sort du troisième bassin est dépolluée et peut rejoindre un cours d'eau naturel ou servir à l'arrosage. L'efficacité de ce procédé est meilleure en été qu'en hiver pour des raisons évidentes.

Les boues doivent être vidangées lorsque leur épaisseur devient trop importante, soit tous les 5 à 10 ans. Elles peuvent alors être épandues sur des terrains agricoles ou desséchées en usine de traitement. Les abords doivent être fauchés plusieurs fois par an. En outre, la surface des bassins est régulièrement peuplée de lentilles d'eau qui empêche la lumière du Soleil de passer dans l'eau. La solution vient parfois de colonies de canards qui raffolent de ces végétaux et les éliminent de façon naturelle. Autrement il convient de les retirer manuellement.



Vue aérienne des lagunes à l'entrée de Perrouse du côté Buthiers. On distingue les 3 bassins. Photo Google.

L'inconvénient principal de ce système est la gestion des déchets solides non dégradables qui sont retenus à l'entrée dans le système de dégrillage. Si les déchets s'accumulent, ils finissent par obstruer l'écoulement et l'on risque une remontée des effluents jusqu'aux habitations !

La solution réside dans la discipline des usagers qui ne doivent rien jeter aux toilettes qui risque de boucher les grilles : ni serviette hygiénique, ni rouleau en carton, si sachet plastique, etc.

Cette discipline simple permet à la commune d'éviter des frais supplémentaires et de ne pas grever les impôts locaux avec des dépenses évitables. C'est une simple question de civisme.



Photo des déchets retrouvés sur les grilles à l'entrée des bassins de lagunage. Photo D.L.